

---

---

## **RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : PRODUIT DE NETTOYAGE EN POUDRE  
Code des commerces : HPCTERGON - UFI : E140-605F-A009-81AS

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Nettoyant alcalin pour pièces mécaniques  
Secteurs d'utilisation:  
Ménages privés  
Catégorie de produit:  
Produits de lavage et de nettoyage  
Catégories de processus:  
Détergence

Utilisations déconseillées  
Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

HAUTE PERFORMANCE CHIMIE  
ZAC DES EPALITS 42 610 SAINT ROMAIN LE PUY  
TEL 04 77 76 99 31 – FAX 04 77 76 98 83  
@ : hpchimie@hpchimie.com – www.hpchimie.com

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : 01 45 42 59 59 (n° ORFILA)

---

---

## **RUBRIQUE2. Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:  
GHS05, GHS07

Code(s) des classes et catégories de danger:  
Skin Corr. 1, Eye Dam. 1, STOT SE 3

Code(s) des mentions de danger:  
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PRODUIT DE NETTOYAGE EN POUDRE - HPCTERGON

Publié le 01/03/2009 - Ver. n. 7 du 07/12/2018

# 2 / 11

Conformément au Règlement (UE) 2015/830

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:  
GHS05, GHS07 - Danger



Code(s) des mentions de danger:  
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:  
non applicable

Mentions de mise en garde:

Généraux

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Intervention

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.

Contient:

Alcool C11-13 etoxilate, méta-silicate de sodium

Contient (Règ.CE 648/2004):

15% < 30% phosphates, < 5% agents de surface non ioniques, EDTA et sels, 15% < 30% phosphates, < 5% agents de surface non ioniques, EDTA et sels

### 2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

Emballages devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher

## RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Pas pertinent

### 3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PRODUIT DE NETTOYAGE EN POUDRE - HPCTERGON

Publié le 01/03/2009 - Ver. n. 7 du 07/12/2018

# 3 / 11

Conformément au Règlement (UE) 2015/830

Substance	Concentration	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
métasilicate de sodium	> 30 <= 50%	Skin Corr. 1B, H314; STOT SE 3, H335	014-010-00-8	6834-92-0	229-912-9	01-211944 9811-37
pyrophosphate de tétrapotassium	> 20 <= 30%	Eye Irrit. 2, H319		7320-34-5	230-785-7	01-211948 9369-18-xx
carbonate de sodium	> 10 <= 20%	Eye Irrit. 2, H319	011-005-00-2	497-19-8	207-838-8	01-211948 5498-19
éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium	> 1 <= 5%	Met. Corr. 1, H290; Eye Irrit. 2, H319; Acute Tox. 4, H332; STOT RE 2, H373	607-428-00-2	64-02-8	200-573-9	01-211948 6762-27
Alcohol C11-13 etoxilate	>= 3 <= 5%	Acute Tox. 4, H302; Eye Dam. 1, H318		68439-54-3		

### RUBRIQUE4. Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

### RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Moyens de l'extinction d'éviter:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PRODUIT DE NETTOYAGE EN POUDRE - HPCTERGON

Publié le 01/03/2009 - Ver. n. 7 du 07/12/2018

# 4 / 11

Conformément au Règlement (UE) 2015/830

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire

## RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu

6.1.2 Pour les secouristes:

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable. Si le produit est écoulé dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informer les autorités compétentes. Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler rapidement le produit, fournir un masque et des vêtements protecteurs. Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. Éviter qu'il pénètre dans l'égout

6.3.2 Pour le nettoyage:.

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

## RUBRIQUE7. Manipulation et stockage

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PRODUIT DE NETTOYAGE EN POUDRE - HPCTERGON

Publié le 01/03/2009 - Ver. n. 7 du 07/12/2018

# 5 / 11

Conformément au Règlement (UE) 2015/830

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.  
Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

Utilisations par les consommateurs :

Manipuler avec précaution.

Stocker dans un endroit ventilé et loin des sources de chaleur,

Conserver le récipient bien fermé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ménages privés:

Manipuler avec précaution.

Conserver dans un endroit aéré et loin des sources de chaleur,

## RUBRIQUE8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

- Substance: éthylenediaminetétraacétate de tétrasodium

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 1,5 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 0,6 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 25 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A court terme Employés Inhalation = 3 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A court terme Consommateurs Inhalation = 1,2 (mg/m<sup>3</sup>)

PNEC

Eau douce = 2,86 (mg/l)

Eau de mer = 0,286 (mg/l)

Emissions intermittentes = 1,56 (mg/l)

Sol = 0,937 (mg/kg Sol)

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Ménages privés:

Aucun contrôle spécifique prévu

Mesures de protection individuelle:

a) Protectiondes yeux / du visage

Non nécessaire pour l'usage normal.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PRODUIT DE NETTOYAGE EN POUDRE - HPCTERGON

Publié le 01/03/2009 - Ver. n. 7 du 07/12/2018

# 6 / 11

Conformément au Règlement (UE) 2015/830

### b) Protection de la peau

i) Protection des mains  
Non nécessaire pour l'usage normal.

ii) Divers  
Porter un vêtement de travail normal.

c) Protection respiratoire  
Non nécessaire pour l'usage normal.

d) Risques thermiques  
Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:  
Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

## RUBRIQUE9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	poudre blanche	
Odeur	léger	
Seuil olfactif	non déterminé	
pH	(20 °C): ca.11,5 +/- 0,5	
Point de fusion/point de congélation	<0° C.	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>100° C.	
Point d'éclair	pas inflammable	ASTM D92
Taux d'évaporation	non déterminé	
Inflammabilité (solide, gaz)	nas pertinent	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé	
Pression de vapeur	non déterminé	
Densité de vapeur	non déterminé	
Densité relative	apparente g/ml 1 ca	
solubilité(s)	dans l'eau	
Solubilité dans l'eau	total	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé	
Température de décomposition	non déterminé	
Viscosité	non déterminé	
Propriétés explosives	pas explosif	
Propriétés comburantes	non ossidante	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PRODUIT DE NETTOYAGE EN POUDRE - HPCTERGON

Publié le 01/03/2009 - Ver. n. 7 du 07/12/2018

# 7 / 11

Conformément au Règlement (UE) 2015/830

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

## RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

### 10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

## RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

ATE(mix) oral = 16.666,7 mg/kg

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = 37,5 mg/l/4 h

- (a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- (b) corrosion / irritation cutanée: Produit corrosif: provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- (c) lésions oculaires graves / irritation: Produit corrosif: provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. - Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque les lésions oculaires sérieuses, comme l'opacité de la cornée ou des lésions à l'iris.
- (d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- (e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- (f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- (g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PRODUIT DE NETTOYAGE EN POUDRE - HPCTERGON

Publié le 01/03/2009 - Ver. n. 7 du 07/12/2018

# 8 / 11

Conformément au Règlement (UE) 2015/830

remplis

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Le produit, s'inhalé, provoque des irritations aux manières respiratoires.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(j) danger d'aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Relativement aux substances contenues:

métasilicate de sodium:

Voies d'exposition : la substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation de ses aérosols de e par ingestion.

RISQUE d'INHALATION : l'évaporation à 20 ° C est négligeable ; une concentration nocive de particules mais aereodisperse pu être atteint rapidement dispersées.

Effets d'une exposition à court terme : la substance est corrosive pour les yeux, la peau et des voies respiratoires.

Corrosif en cas d'ingestion.

Dangers/symptômes aigus INHALATION maux de gorge. Sensation de brûlure. Contre la toux. Essoufflement.

Rougeur de la peau. Douleur. Brûlures de la peau.

Rougeur de le œil. Douleur. Brûlures profondes graves.

AVALÉ la sensation de brûlure. Douleurs abdominales. Choc ou effondrement.

pyrophosphate de tétrapotassium:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 7940

carbonate de sodium:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 4090

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 117

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 5200

sodio carbonato

éthylenediaminetétraacétate de tétrasodium:

Oral : LD50/rat : &gt; 3000 g / kg

CL50/inhalation : sous forme d'aérosols, ce produit peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

DL50/cutanée :

-Primaire d'Irritation cutanée : irritant

Irritation primaire de la muqueuse : irritant

-Conseils supplémentaires : l'ingestion peut provoquer une carence en calcium et magnésium obtenu par chélation

Carcinogénèse : Na-EDTA a montré aucun effet carcenogenesi. Mutagénicité : Aucun effet mutagène.

Toxicité pour la reproduction : seulement grande quantité pourrait causer des malformations congénitales

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 1700

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2000

## RUBRIQUE12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Relativement aux substances contenues:

pyrophosphate de tétrapotassium:

Effets écologiques : un phosphate des nutriments pour plantes et ainsi favoriser la croissance du phytoplancton de pu dans l'eau.

Toxicité du poisson : LCo > 750 mg / l (48 heures)

sodio carbonato

éthylenediaminetétraacétate de tétrasodium:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PRODUIT DE NETTOYAGE EN POUDRE - HPCTERGON

Publié le 01/03/2009 - Ver. n. 7 du 07/12/2018

# 9 / 11

Conformément au Règlement (UE) 2015/830

Toxicité pour les poissons : CL50 : supérieure à 500 mg/l/96 h  
Algues toxiques : EC50/Daphnia : supérieure à 500 mg/l/12:00 am

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Relativement aux substances contenues:  
pyrophosphate de tétrapotassium:  
suppression possible dans des solutions aqueuses par floculation.  
Bioaccumulo potentiel : vous n'avez pas de données

éthylenediaminetétraacétate de tétrasodium:  
Partiellement biodégradable selon le test OCDE  
-BOD5:50 mg O2/g  
-COD: 260 mg O2/g

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n ° 1907/2006, Annexe XIII

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

Règlement (CE) n° 2006/907 - 2004/648  
L'agent de surface formulés au titre les critères énoncés dans le règlement (CE) biodegradabilit/648/2004 relatif aux détergents. Toutes les données à l'appui doivent être tenues à la disposition aux autorités compétentes des États membres et seront fournies, sur leur demande explicite ou à la demande d'un fabricant de la formulation, l'autorité ci-dessus.

## RUBRIQUE13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets :  
Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.  
Ecologie – déchets : Eviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE14. Informations relatives au transport

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PRODUIT DE NETTOYAGE EN POUDRE - HPCTERGON

Publié le 01/03/2009 - Ver. n. 7 du 07/12/2018

# 10 / 11

Conformément au Règlement (UE) 2015/830

### 14.1. Numéro ONU

Non inclus dans le champ d'application de les réglementations concernant le transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); par train (RID); par avion (OACI / IATA); par maritime (IMDG).

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Aucun

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun

### 14.4. Groupe d'emballage

Aucun

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

On ne prévoit pas de transport en vrac

## RUBRIQUE15. Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014 - déchets:

HP5 - Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

HP8 - Corrosif

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'a pas fait une évaluation de la sécurité chimique

## RUBRIQUE16. Autres informations

### 16.1. Autres informations

Description du mentions de danger exposé au point 3

H314 = Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PRODUIT DE NETTOYAGE EN POUDRE - HPCTERGON

Publié le 01/03/2009 - Ver. n. 7 du 07/12/2018

# 11 / 11

Conformément au Règlement (UE) 2015/830

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H290 = Peut être corrosif pour les métaux.

H332 = Nocif par inhalation.

H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

### BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE :

- règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
- règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP) et mises à jour ultérieures
- règlement (CE) aucun 758/2013 du Parlement européen
- règlement (CE) n° 2015/830 du Parlement européen
- . Règlement (CE) no 790/2009 de la Commission du 10 août 2009
- Règlement (UE) no 286/2011 de la Commission du 10 mars 2011
- Règlement (UE) no 618/2012 de la Commission du 10 juillet 2012
- Règlement (UE) no 487/2013 de la Commission du 8 mai 2013
- Règlement (UE) no 517/2013 du Conseil du 13 mai 2013
- Règlement (UE) no 758/2013 de la Commission du 7 août 2013
- Règlement (UE) no 944/2013 de la Commission du 2 octobre 2013
- Règlement (UE) no 605/2014 de la Commission du 5 juin 2014
- Règlement (UE) 2015/491 de la Commission du 23 mars 2015
- Règlement (UE) no 1297/2014 de la Commission du 5 décembre 2014
- règlement (CE) du Parlement européen de 528/2012 non et mises à jour ultérieures
- règlement (CE) 648/2004 du Parlement européen et de mises à jour ultérieures
- Index de Merck.
- gestion d'innocuité des produits chimiques
- Niosh Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
- pièce INRS-Centre
- toxicologie et hygiène Patty-industriel
- N.I. Sax-Dangerous properties of Industrial Materials-7 éd., 1989

### Note à l'utilisateur :

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

Cet onglet remplace et annule tous les précédents